



Communiqué de presse du 2 avril 2014 :

**Face aux liaisons dangereuses entre experts et entreprises pharmaceutiques,
Les parlementaires pourront-ils influencer sur la loi de santé ?**

Le 10 février, quelque 5 ans après le scandale PIP, l'Agence du médicament et des produits de santé (ANSM) coupait les vivres à une équipe de chercheurs étudiant l'impact sanitaire des implants mammaires (*Le Figaro*).

Le 17 mars, *le Parisien* nous apprenait que ces implants seraient à l'origine d'un nouveau cancer.

Plus récemment, une *enquête de Mediapart* révèle un système de collusion parfaitement huilé entre l'industrie pharmaceutique et certains experts auprès des agences sanitaires françaises censément indépendantes (ANSM et Haute Autorité de Santé -HAS). Le lendemain, *la ministre de la santé demande à l'ANSM et à la HAS de « mettre en œuvre tout ce qui est en leur pouvoir pour faire la lumière sur ces affirmations »*. Les deux agences ont alors *transmis au Procureur de la République « les faits dénoncés »* par Mediapart.

Loin de constituer des actes isolés, ces événements révèlent des dysfonctionnements majeurs de notre système sanitaire, induits par un contexte de corruption généralisée abondamment décrit dans le documentaire de Romain ICARD *Médicaments sous influence* ou encore dans le livre de John VIRAPEN, ancien PDG d'une grande entreprise pharmaceutique, *Médicaments effets secondaires : la mort*¹.

Ces collusions entre experts et industrie ont des conséquences graves :

- des vies sont directement brisées par la présence, dans des produits de santé, de substances délétères dont l'usage pourrait être évité² ;
- des décisions sont prises par les autorités sanitaires ou politiques sur la base de données falsifiées (exemple de la *disparition des vaccins sans aluminium*), ou sous la pression de l'industrie (vaccination de tous les adolescents contre l'hépatite b en 1994 et aujourd'hui contre les HPV, y compris en *se passant de l'autorisation des parents*);
- une défiance généralisée s'installe à l'égard du système de santé, qui compromet l'efficacité des campagnes de prévention dans leur ensemble ;
- les comptes sociaux sont grevés à la fois par le coût de médicaments inutiles, et par le coût des effets indésirables aisément évitables.

Sur la question des vaccins ou du mercure dentaire, nous n'avons eu de cesse, depuis des années, de dénoncer l'inertie des pouvoirs publics et les nombreux conflits d'intérêts dont nous avons connaissance. Nous avons beaucoup espéré du renouvellement de l'Agence du médicament suite à l'affaire du *Mediator*, mais nous avons dû nous rendre à l'évidence : les dysfonctionnements antérieurs se poursuivent.

Une enquête judiciaire est donc bel et bien nécessaire sur les faits de corruption rapportés par Mediapart, sans doute aussi une commission d'enquête parlementaire.

Mais ni cela ni les déclarations de bonnes intentions ne peuvent suffire : **nous attendons une réponse politique structurée qui placera la démocratie au sein du système de santé.**

Nos associations défendent plusieurs mesures en ce sens :

- Les associations citoyennes (associations de malades ou associations ayant développé une expertise spécifique) doivent être systématiquement associées à l'élaboration des expertises sanitaires ;

¹ John Virapen, *Médicaments effets secondaires : la mort*, éditions du Cherche-Midi, 2014.

² Mercure dans les amalgames dentaires, aluminium dans les vaccins

- Tout expert en santé publique, dès lors qu'il travaille au sein d'une instance sanitaire ou qu'il s'exprime publiquement, est dans l'obligation de fournir **l'intégralité** de ses liens d'intérêts, qu'ils soient directs ou indirects, passés ou actuels, avec des industriels ou prestataires de services ;
- Un collège d'experts entièrement indépendants des laboratoires pharmaceutiques doit être créé. Il devra notamment analyser les données fournies par les laboratoires, en effectuant en cas de besoin des contre-expertises avant la mise sur le marché. Il sera saisi de toute alerte sanitaire sur un produit de santé.
- L'action de groupe doit intégrer les préjudices sanitaires liés à notre environnement (pollution chimique ou électromagnétique). Elle doit aussi s'étendre aux procédures pénales.

En complément, quelques extraits du livre de John VIRAPEN, ancien PDG du laboratoire Lilly (prozac, ...), traduit, préfacé et commenté par le Pr Philippe EVEN :

« Les leaders d'opinion ne s'appuient pas nécessairement sur des preuves irréfutables et vont parfois jusqu'à en fabriquer ou en sélectionner de fausses.

Les soi-disant leaders d'opinion clés (...) sont payés pour donner et diffuser un avis favorable sur les médicaments, d'abord oralement, à la tribune des congrès organisés et financés pour cela par l'industrie pharmaceutique, et surtout par écrit dans les journaux scientifiques largement commandités par l'industrie (aucun ne peut survivre sans elle).

Savez-vous qu'il y a sur le marché des médicaments dont l'autorisation n'a été obtenue que par la corruption financière des experts ?

J'ai aussi corrompu des décideurs politiques ou de la haute administration de santé.

Les autorités sont corruptibles, les experts sont corruptibles et les médecins aussi. Et comme ils sont corruptibles, quelques-uns, qui se trouvent à un moment donné dans une position décisionnelle clé, sont corrompus.

Ces médecins étaient de ceux qu'on appelle les leaders d'opinion, choisis et financés par nous en raison de leur complaisance pour diffuser les avis les plus favorables sur nos nouvelles molécules, donc évidemment pas en les convainquant de leurs qualités, mais tout simplement en les payant. Très cher.

Ne croyez pas une seconde que les compagnies pour lesquelles j'ai travaillé soient des cas isolés et je ne suis pas moi-même un cas isolé. Tout le système fonctionne de cette façon et les bénéficiaires de ces enveloppes ne sont pas non plus, et très loin de là, des cas isolés. C'est une pratique quotidienne dans l'industrie pharmaceutique. Une pratique de marketing normale. »

Didier LAMBERT

Président E3M

06 72 41 20 21

<http://www.asso-e3m.fr>

president@asso-e3m.fr

Geoffrey Begon

Délégué Général NAMD

06 52 58 46 06

<http://www.non-au-mercure-dentaire.org/>

beggeof@yahoo.fr

Catherine GACHES

Présidente du REVAHB

06 11 22 67 40

<http://www.revahb.fr/>

cathy.gaches@sfr.fr